

Les transferts – rappel des règlements

Le Règlement d'Ordre Intérieur (partie sportive) a été modifié en novembre 2023 pour clarifier la réglementation en matière de transferts et de mutations.

Je vous invite à relire le document et plus particulièrement les pages 9 à 11 qui définissent les transferts et les mutations et les pages 14 à 17 qui expliquent les procédures.

Ce qu'il faut bien retenir :

- **On s'inscrit sur la liste des transferts du 5 mai au 20 mai**
- **On confirme son transfert en précisant le club du 21 mai au 5 juin**

Les deux opérations peuvent se faire via l'**Espace Personnel** pendant les périodes actives.

L'envoi d'un courrier recommandé est toujours possible mais nous vous invitons à privilégier la méthode informatique : rapide, gratuite et sécurisée.

Attention, **le respect des procédures est de stricte application** ; en cas de doute, interrogez-nous pendant la période active car une fois dépassée, nous ne pouvons pas vous aider...

Quelques questions qui me sont souvent posées :

- Je quitte mon club pour aller jouer à l'étranger, que dois-je faire ?
Tu t'inscris sur la liste de transferts et lors de la confirmation, tu coches « ETRANGER ». Une libre sortie est alors établie par le bureau de l'AFTT.
- Je quitte mon club pour un club affilié à la VTTL ?
Tu t'inscris sur la liste de transferts et lors de la confirmation, tu coches « VTTL ». Une libre sortie est envoyée par le bureau au secrétariat de la VTTL.
- Je n'ai plus joué depuis plus d'un an et je veux aller dans un autre club ?
Soit tu n'étais plus affilié et tu fais une simple affiliation dans ton nouveau club (avec certificat médical si tu as plus de 3 ans d'inactivité), soit tu étais affilié et tu dois suivre les procédures de transfert.
- Je suis « licence récréative » et je veux changer de club ?
La licence récréative est une licence d'assurance. Tu peux changer de club sans faire de transfert.
- Je joue à l'étranger ou dans un club de la VTTL et je veux venir dans un club de l'AFTT ?
Tu dois suivre les procédures de la fédération que tu quittes et faire une simple affiliation.

Le module d'inscription sur la liste des transferts sera accessible le 5 mai et le formulaire « papier » sera publié en même temps.

La confirmation du transfert sera accessible le 21 mai et le formulaire « papier » sera également publié en même temps.

Un problème ?

- Envoyez-nous un mail à info@aftt.be
- Vous pouvez aussi nous appeler au 081/322.117

**A.S.B.L. Aile Francophone de la Fédération
Royale Belge de Tennis de Table**

N° d'entreprise : BE0419.163.031



**Fédération reconnue par la
Communauté Française de Belgique**

Membre E.T.T.U. - F.I.T.T. - C.O.I.B.

SIEGE : Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney
IBAN : BE33 3670 4556 0246 **BIC :** BBRUBE33

TEL. : 0032 (0) 81 32 21 17
E-MAIL : info@aftt.be